

UNITE D'ENSEIGNEMENT DE MEDECINE GENERALE

Cahier des charges : Chargé d'Enseignement de Médecine Générale (CEMEG)

Définition

Le CEMEG est un médecin généraliste ou interniste FMH installé en pratique privée qui participe à l'enseignement et à la recherche en médecine générale.

Il participe à l'enseignement tant au niveau pré-gradué, post-gradué que continu.

Il consacre environ 20% de son temps à cette activité.

Qualifications nécessaires

Exercer la médecine en pratique privée depuis plus de quatre ans, comme médecin de premier recours (MPR).

Etre porteur d'un titre FMH.

Avoir pratiqué l'enseignement en participant à des cours ou des séminaires, ou en supervisant des stagiaires pendant deux ans au moins.

Avoir suivi une formation pédagogique.

Accepter l'évaluation par les étudiants, les pairs, la faculté et les groupements cantonaux (GGMG et GMIG).

Nomination

Les chargés d'enseignement sont choisis conjointement par :

- les groupements cantonaux de généralistes et d'internistes
- les généralistes et internistes enseignants de l'UEMG

Après publication de l'annonce dans un média largement diffusé à Genève, les candidatures sont examinées sur dossier et après un entretien par une commission d'engagement formée de 3 personnes au moins, le chef du département de Médecine Communautaire, 1 ou 2 CEMEG et 1 représentant du GGMG et/ou du GMIG.

Le candidat est présenté aux différentes commissions facultaires ad hoc et enfin sa nomination est approuvée par le Conseil d'Etat.

Durée

Le contrat est selon les lois universitaires de 4 ans, renouvelable.

Le renouvellement doit être approuvé tant par les groupements cantonaux que par la faculté (le Doyen), les CEMEG et le responsable de Médecine Communautaire.

Le candidat doit annoncer son retrait six mois au moins avant le premier octobre de l'année correspondante, les GGMG et GMIG sont aussitôt informés.

Cahier des Charges

1. POSTE

1.1. Dénomination de la fonction

Médecin chargé d'enseignement en médecine générale (Unité d'Enseignement de Médecine Générale, Département de Médecine Communautaire)

1.2. But de la fonction

Promouvoir et participer à un enseignement spécifique en médecine générale (médecine de premier recours), ainsi qu'à la recherche dans ce domaine, aux niveaux pré-gradué, post-gradué et formation continue en relation avec la Faculté de Médecine, le département de Médecine Communautaire, les médecins praticiens installés et les médecins hospitaliers.

1.3. Code SEF

1.4. Classe de fonction

Rétribution horaire au taux brut de Fr 160.-- en 1998 prélevé sur une ligne budgétaire attribuée spécialement à l'enseignement de la médecine générale.

1.5. Taux d'activité : temps partiel (environ 20%)

2. POSITION FONCTIONNELLE DU POSTE

2.0. Numéro centre imputation budgétaire (CIB) cf 1.4

2.1. Département : Médecine Communautaire

2.2. Division, clinique, institution, centre : Polyclinique de Médecine

2.3. Unité d'Enseignement de Médecine Générale

3. POSITION HIERARCHIQUE DU POSTE

3.0. Est subordonné au chef de la Polyclinique de la Médecine et au doyen de la faculté de médecine.

3.1. A sous ses ordres directs une secrétaire.

4. ACTIVITES ET RESPONSABILITES (REPARTIES ENTRE LES CEMEG)

4.0.1. Activités cliniques

Médecin praticien travaillant de manière indépendante en cabinet médical.

4.0.2. Activités paracliniques

4.1. Activités d'enseignement

4.1.1. Enseignement pré-gradué :

Collaboration avec l'UDREM

1^e année introduction à la médecine générale (1 H)

2^e-3^e année tuteur SMB module introduction (20 H)

tuteur CC technique d'entretien médical (6 H)

séminaire relation médecin-malade

Examen ORL de base (2 H)

organisation du stage CMA

évaluation des tests fin de stage CMA

suivi d'un étudiant CMA

4^e-5^e année ARC médecine communautaire

présentation de cas médecine communautaire

séminaires sur la mort

séminaire d'éthique

6^e année stage au cabinet du praticien

Eventuellement expert à l'examen final

4.1.2. Enseignement post-gradué

Colloques de la Polyclinique de Médecine

Préparation et participation à l'examen FMH de médecine générale 1^{ère} et 2^e partie

Développement de nouvelles formes d'enseignement

Supervision et enregistrements vidéo

Coordination et supervision de l'activité des assistants en cabinet médical

4.1.3. Enseignement continu

En relation avec la médecine communautaire et/ou la psychiatrie

Formation de médecins experts examen FMH 1^{ère} et 2^e partie

Euract (Berne et Macolin)

Programme d'enseignement de médecine générale (Sarajevo)

Contacts et collaboration avec les enseignants de médecine générale suisses et étrangers

4.2. Activités de recherche

Dans le domaine de la médecine de premier recours ambulatoire

Supervision de thèses

4.3. Activités non cliniques

4.3.1. Activités administratives

Membre du conseil du Département de médecine communautaire

Audition des candidats au poste d'assistant à la Polyclinique de Médecine

4.3.2. Commissions

Commissions diverses de l'UDREM

Groupe de travail AMC 4^e année

Groupe de travail concept didactique des dimensions communautaires

Membre du comité du GGMG

4.4. Droit à la clientèle privée ambulatoire mais non hospitalière

4.5. Plan de carrière

Accès à un poste universitaire : Privat Docent ou Professeur

Accès à un poste hospitalier à temps partiel

Renouvellement de l'équipe des CEMEG

4.6. Autres conditions

Activité principale en clientèle privée extrahospitalière